

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 26 mars à 20 H 30, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle polyvalente – 61390 Courtomer, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

Etaient présents : Messieurs Marques, Motte, Grau, Leconte, de La Ferté, Thuault, Mesnil, Brulard, Nollet, Dubois, Vallet, Collette, Fournet, Rattier, Breton, Chatellier, Derouault, Vallet, Denis, Maux, Rillet, Lawson, Bourban, Delye, Delion, Stutz, Liger, Herbretreau, Adamiec, Vallée, Detroussel, Baes, Rouillard, Cotrel, Fossey, Faudet, Salmon, Bresson, Perrault, Fourmont, Dupuis, de Balorre, Rattier, Belloche, Levesque, Gaudré, Gouello, Beslin, Pottier, Montagnon, Mesdames Flerchinger, Bracke, Coadic, Dessartre, Metayer, Desvergnès, Desmortier, Veigneau, Chevallier, Decroix, Auclair.

Etaient excusés : Mr Houssin remplacé par Mme Auclair, Mr Diaz par Mr Liger, Mr Libert par Mr Derouault, Mr Savary, Mr Alborino, Mr Capron, Mr Chevallier, Mr Lunel, Mr Hesloin, Mme Mazeline remplacée par Mr Baes, Mme Delatte.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Dessartre.

DB 2013-2603 –0.1.1 : Groupes de compétences de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

Vu la création au 1^{er} janvier 2013 de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe,

Monsieur le Président précise au Conseil qu'à la date du 30 mars 2013, il convient de retenir les compétences que la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe doit exercer.

S'AGISSANT DES COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace

S'AGISSANT DES COMPETENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie et espaces verts
- Environnement
- Enseignement
- Construction, entretien et gestion d'équipements touristiques, sportifs, culturels, sanitaires et sociaux.

S'AGISSANT DES COMPETENCES FACULTATIVES

- Transport en commun à la demande
- Contingent Incendie
- Fourrière

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VALIDE** les groupes de compétences tels que cités ci-dessus.

DB 2013-2603 –0.1 : Statuts de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

Vu la création au 1^{er} janvier 2013 de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe,

Monsieur le Président précise au Conseil qu'à la date du 30 mars 2013, il convient de retenir les compétences que la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe doit exercer.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de la proposition de nouveaux statuts de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe :

S'AGISSANT DES COMPETENCES OBLIGATOIRES

Développement économique :

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe a en charge toutes les actions ayant pour but de favoriser le maintien, l'extension, la création et l'accueil des activités économiques à caractère industriel, commercial, artisanal, agricole et de services. A ce titre, la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe gère la création, l'aménagement et l'entretien, la promotion et la commercialisation des zones d'activités actuelles et celles à venir.

Elle est également compétente concernant la création, l'aménagement et l'entretien, la promotion et la commercialisation des zones d'aménagement concerté (ZAC) sur son territoire.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe préserve les services publics existants sur son territoire par la création et gestion des agences et la création et l'aménagement de futur pôle de santé.

Aménagement de l'espace :

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe met en œuvre toutes réflexions, études, élaborations de programmes et schémas cohérents d'aménagement du territoire dont les SCOT, à l'exclusion des permis de construire et autres documents d'urbanisme, tels que les POS, PLU et cartes communales.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe participe à la réalisation des projets ou actions de développement et d'aménagement de son espace, si au moins un tiers des communes est demandeur.

S'AGISSANT DES COMPETENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie

Pour les logements sociaux locatifs neufs : la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente uniquement pour les travaux de voies et réseaux divers.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe peut apporter sa garantie d'emprunts aux bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrage des projets implantés sur son territoire.

Pour l'accession à la propriété : tous aménagements de zones d'habitat, y compris dans le cadre de lotissements, ainsi que toutes acquisitions nécessaires à ces projets. La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe gère les espaces verts pour une durée de trois ans, puis les espaces communs seront gérés par la commune siège du lotissement concerné.

L'intérêt communautaire des projets portés par la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe sera défini dans le cadre d'un programme pluriannuel de cohérence territoriale qui sera soumis à l'avis des conseils municipaux.

Pour la création et la gestion, y compris en régie de maison des jeunes et des apprentis sur son territoire.

Pour l'étude et la réalisation de logements à destination des personnes âgées uniquement sur les zones d'aménagement concerté.

Voirie et espaces verts

La compétence de la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe se détermine comme suit : cette compétence s'exerce sur les voies, parcs de stationnement et places publiques mis à la disposition de la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe par les communes membres ; ce tableau sera acté par le conseil communautaire.

S'agissant de l'aménagement des voies : la compétence de la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe s'exerce pour tous travaux inscrits dans le programme annuel établi sur proposition des communes membres et validé en conseil communautaire.

S'agissant des aménagement relatifs aux arrêts de transports scolaires : la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente uniquement pour la mise en œuvre de la plateforme, les modifications de tracés de voies, la mise en place des réseaux, la signalisation verticale et horizontale et les barrières de sécurité.

S'agissant de l'entretien des voies ; la compétence inclut la voie de circulation et les seules dépendances nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la voie de circulation.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente pour le fauchage et l'élagage le long des voies communales.

S'agissant de l'entretien des chemins ruraux et chemins de randonnées : la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente pour le fauchage et l'élagage et se charge de l'acquisition des matériaux, dans la limite d'un tonnage déterminé annuellement par délibération en conseil de communauté ; au-delà de celui-ci, le transport de pierres et la mise en œuvre sont de compétence communale.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe n'effectue pas le premier revêtement.

Sont de compétence communale (sauf pour les zones intercommunales d'activités économiques) :

Tant au niveau de l'entretien que de l'aménagement : les fossés, busages, caniveaux, parapets et trottoirs, dès lors que ceux ci ne sont pas nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la chaussée.

L'éclairage public, les aménagements paysagers, le mobilier urbain.

Le nettoyage et le balayage des caniveaux et trottoirs, ainsi que l'entretien du réseau pluvial et service incendie

S'agissant du déneigement : la compétence est partagée entre les communes et la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe. Seules les voies à caractère prioritaire reconnues d'intérêt communautaire seront gérées par la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe. La liste des voies à caractère prioritaire reconnues d'intérêt communautaire sera soumise à l'approbation des Conseils municipaux.

S'agissant de la création de voies nouvelles, cette compétence s'exerce uniquement dans le cadre de la création de lotissements intercommunaux ou de zones d'activités ou zone d'aménagement concerté.

S'agissant des voies départementales à l'intérieur des agglomérations, la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe et les communes membres, chacune en ce qui les concerne, assurera les compétences identiques à celles déterminées pour les voies communales.

S'agissant des espaces verts : la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe procède à l'acquisition et à l'entretien du matériel utilisé par les agents intercommunaux et nécessaire à l'entretien de bourgs et des espaces verts (à l'exclusion des bâtiments et sites communaux, des lotissements et des cimetières).

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe prend en charge les frais liés à la mise en œuvre de la compétence entretien des bourgs et espaces verts (à l'exclusion des bâtiments et sites communaux, des lotissements et des cimetières).

Pour les communes n'ayant plus de personnel communal, ce travail peut être assuré par le personnel intercommunal.

Pour les communes ayant du personnel technique communal ou faisant appel à des prestataires extérieurs, une convention de mise à disposition ou de convention de mandat entre la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe et les communes concernées sera établie afin de déléguer ce travail.

S'agissant de l'entretien des bâtiments, sites communaux, des lotissements et des cimetières dont la compétence demeure de gestion communale, les communes pourront conventionner à titre onéreux avec la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe pour la mise à disposition du personnel intercommunal.

Environnement

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente pour :

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchetteries gérées en régie directe, situées sur son territoire.

Les services assainissement collectif et non collectif.

Le service d'eau potable.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe mène les études et actions de développement en matière de développement éolien.

Enseignement

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe a la compétence totale en investissement et fonctionnement sur les temps scolaires et périscolaires. Elle prend en charge également les accompagnatrices pour les enfants de maternelle utilisant les transports scolaires.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe exerce une compétence totale en fonctionnement pour les cantines des écoles publiques situées sur son territoire. Elle prend en charge l'investissement des bâtiments dont elle est propriétaire ou pour lesquels une mise à disposition sera réalisée.

La gestion de la cantine peut être dévolue par convention à des associations

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe exerce une compétence pour la prise en charge des frais de fonctionnement pour l'école privée, située sur son territoire, en référence au coût de revient d'un enfant de l'école publique de la commune siège ; cette prise en charge fera l'objet d'une convention entre les deux parties.

En outre, la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe participe aux frais de fonctionnement des autres écoles pour les élèves scolarisés en dehors de son territoire, uniquement en cas de dérogation.

Construction, entretien et gestion d'équipements touristiques, sportifs, culturels, sanitaires et sociaux.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente pour la construction, l'entretien et la gestion, y compris en régie, des équipements touristiques, sportifs, culturels, sanitaires et sociaux concernant au moins un tiers du territoire.

A ce titre, la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe gère les subventions en direction, tant des associations qui, dans leurs statuts, concernent au moins un tiers du territoire, ainsi que tout projet individuel intéressant le territoire dans son ensemble.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente s'agissant de la promotion et la valorisation du secteur touristique. Cette compétence sera déléguée aux Offices de tourisme et Syndicat d'initiative situés sur son territoire; une convention sera signée avec les parties concernées.

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente pour la création et la gestion d'espaces publics numériques.

En complémentarité avec les initiatives privées et/ou associatives, la cdc de la Vallée de la Haute Sarthe gère les animations à destination des enfants jusqu'à l'âge de 17 ans.

S'AGISSANT DES COMPETENCES FACULTATIVES

Transport en commun à la demande

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe est compétente pour la mise en œuvre de transport en commun à la demande sur son territoire.

Contingent Incendie

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe prend en charge le contingent incendie sur son territoire.

Fourrière :

La cdc de la Vallée de la Haute Sarthe prend en charge le coût de gestion auprès de la fourrière pour les animaux errants sur son territoire.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VALIDE** les groupes de compétences tels que développés ci-dessus.

- **PRECISE** qu'il appartient aux communes de valider les statuts et de définir l'intérêt communautaire

DB 2013-2603 –0.2 : Election de délégués au sein du SIAEP de Gâprée.

Annule et remplace la délibération du 10 janvier 2013 s'agissant uniquement du SIE de Gâprée,

Vu les statuts de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe,

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la compétence Eau potable (production, distribution) a été transférée au niveau intercommunal.

Il y a lieu dès lors de nommer des délégués au sein de ce syndicat. Il est ensuite procédé à l'élection des membres (représentation – substitution).

SONT DESIGNES :

Pour la commune de Tellières le Plessis :

Délégués titulaires : Bruno LEPONNER et Michel COCHEZ

Délégués suppléants : Pierre GAUDRE et Patrick CRETEUR

Pour la commune de Trémont :

Délégués titulaires : Thierry LOISON et Claude HAMON

Délégués suppléants : Jean-François DUVAL et Pascal GIRARD

Pour la commune de Le Plantis :

Délégués titulaires : Richard STUZ et Gilberte DUJIROUARD

Délégués suppléants : Gérard VALLEE et Ramon DIAZ

Pour la commune de Gâprée :

Délégués titulaires : François RATTIER et Jan FOKKER

Délégués suppléants : Rémi LELIEVRE et Laëtitia RAINBOURG

Pour la commune de Montchevrel :

Délégués titulaires : Jean-Pierre BONNAURE et Pierre THEURAY

Délégués suppléants : Xavier VALLEE et Bernadette CHEVALLIER

Pour la commune de St Léonard des Parcs :

Délégués titulaires : Antoine COTREL et Gilles MOTIER

Délégués suppléants : Denis DOUSSOT et Patrice HESLOIN

Pour la commune de Courtomer :

Délégués titulaires : Thierry BAUCHERON et Paulette LOUBLIER

Délégués suppléants : Robert COLLETTE et Marc CAGET

Pour la commune de St Germain Le Vieux :

Délégués titulaires : Jean-Claude HAUCK et Gérard FAUDET

Délégués suppléants : Virginie LABORDE et Michel EDON

Pour la commune du Chalange :

Délégués titulaires : Rémi RILLET et Jean OLIVIER

DB 2013-2603 –0.3 : Validation de la convention constitutive du Groupement d’Intérêt Public d’Aménagement du Territoire du Pays d’Alençon.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de la convention constitutive du Groupement d’Intérêt Public d’Aménagement du Territoire du Pays d’Alençon.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l’unanimité :

- **VALIDE** la convention constitutive du Groupement d’Intérêt Public d’Aménagement du Territoire du Pays d’Alençon.

DB 2013-2603 –0.4 : Désignation de délégués de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe au sein du GIP AT du Pays d’Alençon.

Vu la convention constitutive du Groupement d’Intérêt Public d’Aménagement du Territoire du Pays d’Alençon,

Monsieur le Président précise qu’il y a lieu de nommer des représentants de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe au sein du GIP AT du Pays d’Alençon.

Représentants au Conseil d’Administration du Pays d’Alençon

- Mr Hervé FOURNET - Mme Monique BRACKE
- Mr Michel SALMON - Mr Raymond DENIS

Représentants au Comité de Programmation du programme LEADER

Titulaires	1^{er} suppléant	2nd suppléant
Mr Michel SALMON	Mme Monique BRACKE	Mr Christophe de BALORRE
Mr Hervé FOURNET	Mr Raymond DENIS	

Représentants au Comité de pilotage OPAH

- Mr Michel SALMON
- Mr Antoine PERRAULT

Représentants au Conseil de développement

Commission	Représentants
Développement des économies locales	- Mr Raymond DENIS
Solidarités territoriales	- Mr Michel SALMON
Développement de la vie locale	- Mme Monique BRACKE
Aménagement durable	- Mr Hervé FOURNET

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l’unanimité :

- **DESIGNE** :

Représentants au Conseil d’Administration du Pays d’Alençon

- Mr Hervé FOURNET - Mme Monique BRACKE
- Mr Michel SALMON - Mr Raymond DENIS

Représentants au Comité de Programmation du programme LEADER

Titulaires	1^{er} suppléant	2nd suppléant
Mr Michel SALMON	Mme Monique BRACKE	Mr Christophe de BALORRE
Mr Hervé FOURNET	Mr Raymond DENIS	

Représentants au Comité de pilotage OPAH

- Mr Michel SALMON
- Mr Antoine PERRAULT

Représentants au Conseil de développement

Commission	Représentants
Développement des économies locales	- Mr Raymond DENIS
Solidarités territoriales	- Mr Michel SALMON
Développement de la vie locale	- Mme Monique BRACKE
Aménagement durable	- Mr Hervé FOURNET

DB 2013-2603 –0.5 : Modification des commissions de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que lors du conseil communautaire du 10 janvier 2013, dix commissions avaient été créées. Depuis, certains délégués ont souhaité intégrer les dites commissions, c'est pourquoi Monsieur le Président propose au Conseil de valider les dix commissions telles que décrites ci-dessous dans leur appellation et dans leur composition :

Commission « Ressources Humaines »

Christophe de BALORRE - **Michel BESLIN** - Aline VEIGNEAU - Didier BOURBAN - Maryse COADIC - Carole GERAULT - Laurence CADON – Patrick LAWSON – Christine DESMORTIER – Rémy RILLET

Commission « Aménagement du cadre de vie – Habitat - Electrification rurale »

Christophe de BALORRE - **Antoine PERRAULT** - Hervé FOURNET - Christine DESMORTIER - Michel SALMON - Bernadette CHEVALLIER - Guillaume POTTIER - Isabelle DESSARTRE - Denis BOUVIER - Bertrand DETROUSSEL - Claude DUPUIS - Didier BOURBAN - Monique BRACKE - Romuald ADAMIEC – Dominique DEROUAULT

Commission « Finances »

Christophe de BALORRE - **Didier BOURBAN** - Patrick LAWSON - Aline VEIGNEAU - Michel SALMON - Sébastien FOSSEY - Robert COLLETTE - Pierre GAUDRE - Guillaume POTTIER - Jeffroy de LA FERTE - Raymond DENIS – Jean-Marie VALLET

Commission « Développement économique – Services - Tourisme »

Christophe de BALORRE - **Raymond DENIS** - Didier RATTIER - Victor MARQUES - Charles NOLLET - Simone GOULIER - Monique BRACKE - Bruno LIBERT - Pascal HOUSSIN - Christine DESMORTIER - Laurence CADON - Henri LEVESQUE - Emmanuel GOUELLO - Bernadette CHEVALLIER- Hervé FOURNET – Virginie LABORDE – Christophe JEHANNIN – Annick HESLOIN – Michel BESLIN

Commission « Scolaire – Enfance - Jeunesse »

Christophe de BALORRE - **Aline VEIGNEAU** - Bernadette CHEVALLIER - Danielle MAZELINE - Sébastien FOSSEY - Jessica GAUDRE - Alain BELLOCHE - Michel BESLIN - Isabelle DESSARTRE - Monique BRACKE - Béatrice METAYER - Bruno LIBERT - Marie-Françoise DESVERGNES - Eric LIGER - Laurence CADON - Christophe JEHANNIN - François BRESSON – Christine DESMORTIER – Patrick LAWSON – Stéphane COJEAN

Commission « Voirie »

Christophe de BALORRE - **Robert COLLETTE** - Gilles THUAULT - Jacky BRULARD - Alain BLAIS - Simone GOULIER - Daniel MAUX - Bernard GIROULT - Thierry BEAUCHERON - Pierre THEURAY - Bertrand DETROUSSEL - Michel FOURMONT - Gérard FAUDET - Alain BELLOCHE - Pierre GAUDRE - Michel BESLIN - Guy TISON - Daniel DELYE - Rémi BLANCHET - Victor MARQUES – Julien GERMOND

Commission « Environnement - Déchets ménagers »

Christophe de BALORRE - **Sébastien FOSSEY** - Philippe GRAU - Pierre BOUTTIER - Jeoffroy de LA FERTE - Monique BRACKE - François LEVESQUE - Rémy RILLET - Claude DUPUIS - Xavier VALLEE - Emmanuel GOUELLO - Serge CHEVALLIER - Philippe MOTTE - Pierre ROUILLARD - Jean-Pierre BONNAURE - Didier BOURBAN - Romuald ADAMIEC

Commission « Monde associatif - Sports - Loisirs »

Christophe de BALORRE - **Pierre CHATELLIER** - Jacqueline DELATTE - François BRESSON - Monique BRACKE - Pascal HOUSSIN - Maryse COADIC - Jean-Pierre CADON - Lucette BEAUDOIRE - François LEVESQUE

Commission « Culture - Communication - Nouvelles Technologies »

Christophe de BALORRE - **François BRESSON** - Jacqueline DELATTE - Etienne TROUPLIN - Monique BRACKE - Solange DUMARQUEZ - Aline VEIGNEAU - Richard STUTZ - Jean-Claude DELION - Marie-Françoise DESVERGNES - Gérard BAZILLIER - Victor MARQUES - Hervé FOURNET

Commission « Eau - Assainissements collectif et non collectif - Energies renouvelables »

Christophe de BALORRE- **Raymond HERBRETEAU**- Rémy RILLET- Charles NOLLET- Didier VALLET- Henri LEVESQUE- Claude DUPUIS- Victor MARQUES- Michel SALMON- Michel COCHEZ- Gérard FAUDET- Daniel DELYE- Pierre CHATELLIER- Jean BRETON- Bernard GIROULT- Antoine COTREL- Jeoffroy de LA FERTE- Robert COLLETTE- Hervé FOURNET- Jacky BRULARD- Michel BESLIN- Michel FOURMONT- Patrice HESLOIN- Didier BOURBAN- Isabelle DESSARTRE

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **ADOPTER** les modifications des commissions de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, telles que décrites ci-dessus.

DB 2013-2603 –1.1 : Création de deux emplois : adjoint technique principal de 1^{ère} classe, adjoint technique de 1^{ère} classe et suppression de postes.

Monsieur le Président explique au Conseil que :

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

CONSIDERANT que deux de nos agents techniques peuvent être promus au grade supérieur, il y aurait lieu de créer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe et 1 poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité, décide de :

- **CREER** un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2013 et un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2013,

- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe,

- d'**INSCRIRE** ces dépenses au chapitre 012 du budget primitif 2013,

- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-président à signer toute pièce relative à ces créations et suppressions de postes.

DB 2013-2603 –1.2 : Avancement de grade : ratio « promus-promouvables ».

Monsieur le Président fait savoir au Conseil qu'il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur les taux des ratios promus-promouvables concernant l'avancement de grade du personnel territorial.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité, décide de :

- d'**APPLIQUER** le ratio 100% pour l'accès aux grades supérieurs suivants :

☛ Catégorie C

- Filière administrative :
 - cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Filière technique :
 - cadre d'emploi des adjoints techniques ;
- Filière animation :
 - cadre d'emploi des adjoints d'animation ;
- Filière médico-sociale :
 - cadre d'emploi des ATSEM ;

☛ Catégorie B

- Filière sportive :
 - cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des APS ;
- Filière administrative :
 - cadre d'emploi des rédacteurs ;
- Filière technique :
 - cadre d'emploi des techniciens ;

☛ Catégorie A

- Filière administrative :
 - cadre d'emploi des attachés territoriaux.

DB 2013-2603 –3.1 : Ouverture de nouveaux budgets annexes et assujettissements à la TVA.

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de créer de nouveaux budgets annexes au sein de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe :

- ZAC des Pommiers (zone d'activités intercommunales)
- ZA des Pierres (zone d'activités intercommunales)
- Résidence des Charmilles (lotissement en accession à la propriété)
- Maison « Soins/Santé/Services Publics »

Monsieur le Président précise que les budgets ci-dessus seront soumis à l'assujettissement de la TVA et que s'agissant de la ZA des Pierres, il sera instauré une fiscalité de zone sur le périmètre de cette zone d'activités sise sur la commune de Courtomer.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **CREER** les nouveaux budgets annexes au sein de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe décrits ci-dessus

- **PRECISE** que les budgets ci-dessus seront soumis à l'assujettissement de la TVA et que s'agissant de la ZA des Pierres, il sera instauré une fiscalité de zone sur le périmètre de cette zone d'activités sise sur la commune de Courtomer.

DB 2013-2603 –3.2 : Construction d'un bâtiment pour les services techniques à Courtomer : avenant avec le bureau d'études ABC (Bailleux Architecte)

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 26/03/2013,

Monsieur le Président rappelle que la CDC de Courtomer avait décidé de construire un bâtiment pour les services techniques sur la commune de Courtomer. Le maître d'œuvre de cette opération est le bureau d'études ABC (Bailleux Architecte).

Suite à la facturation d'un 2^{ème} Avant Projet Définitif (2 023.00 €HT), et l'actualisation des honoraires (+ 1 030.00 €HT), il y a lieu de passer un avenant d'un montant de + 3 053.00 € Le marché initial de 11 900.00 €HT passe ainsi à 14 953.00 €HT.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable s'agissant de l'avenant et toutes pièces s'y rapportant.

DB 2013-2603 –3.3 : Construction d'un bâtiment pour les services techniques à Courtomer : avenant au lot 10 (Electricité) avec l'entreprise SARL EBI.

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 26/03/2013,

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de passer un avenant n°2 pour le lot 10 (Electricité) avec la société EBI pour permettre la réalisation de travaux complémentaires concernant les circuits en attente pour les futurs vestiaires du bâtiment des services techniques sur la commune de Courtomer.

Le montant de l'avenant s'élève à 752.74 €HT, soit 900.28 €TTC. Le nouveau montant du marché sera de 12 803.42 €HT, soit 15 312.89 €TTC. (Montant initial du marché de 12 050.68 €HT, soit 6.25% d'augmentation).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'avenant,

- **AUTORISE** Monsieur le président ou le 3^{ème} Vice-président à signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.

DB 2013-2603 –3.4 : Construction d'un bâtiment pour les services techniques à Courtomer : avenant au lot 7 (Menuiseries intérieures bois) avec l'entreprise SARL Lessinger Menuiserie.

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 26/03/2013,

Monsieur Bourban, Vice-président en charge de la commission « Finances » précise qu'il y a lieu de passer un avenant n°2 pour le lot 7 (Menuiseries intérieures bois) avec la société SARL Lessinger Menuiserie concernant le bâtiment des services techniques sur la commune de Courtomer. En effet, il est décidé de supprimer la pose du plancher bois.

Le montant de l'avenant s'élève à - 1 795.20 €HT, soit - 2 147.06 €TTC. Le nouveau montant du marché sera de 2 348.55 €HT, soit 2 808.86 €TTC. (Montant initial du marché de 4 143.75 €HT).

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition d'avenant,

- **AUTORISE** Monsieur le président ou le 3^{ème} Vice-président à signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.

DB 2013-2603 –3.5 : Signature avec la commune du Mêle s/S, d'une convention d'utilisation d'un espace repas sis rue Libcany au Mêle s/S.

Monsieur le Président précise qu'il y a lieu de prévoir une convention avec la commune du Mêle sur Sarthe pour l'utilisation par des agents de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe de l'espace « repas » situé rue Libcany au Mêle sur Sarthe.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le 3^{ème} Vice-président à signer cette convention et toutes pièces s'y rapportant,
- **PRECISE** que le loyer a été fixé à 50.00 €/mois pour l'année 2013.

DB 2013-2603 –3.6 : Garantie d'emprunt à Orne Habitat pour l'acquisition - amélioration d'un logement à St Julien s/S.

Vu l'article L5111-4 et les articles L5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 76 000.00 euros, souscrit par Orne Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- **PRECISE** que ce prêt PEX est destiné à financer l'opération d'acquisition amélioration d'une maison située rue de Paris, à St Julien s/S,
- **AUTORISE** Monsieur le président ou le 3^{ème} Vice-président à signer toutes pièces se rapportant au dossier visé en objet.

DB 2013-2603 –3.7 : Espace multi-activités à Courtomer : choix d'une entreprise concernant le lot 1, infructueux lors de la précédente Commission d'appel d'offres.

Vu la délibération DB 2013-0502 –3.4 en date du 05 février 2013, ayant déclaré le lot n°1 infructueux,

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 26/03/2013,

Monsieur le Président précise qu'une consultation a été lancée et que l'offre de A3D est la mieux disante pour un montant de 13 602.50 €HT.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **DECIDE retenir** la proposition de l'entreprise A3D pour le lot 1, concernant l'opération visée en objet,
- **AUTORISE** Monsieur le président ou le 3^{ème} Vice-président à signer le marché correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

DB 2013-2603 –4.1 : Signature d'une convention de mandat de réservation et de commercialisation avec l'association « Loisirs Accueil Orne » concernant les Habitations Légères de Loisirs installées au Camping La Prairie à Coulonges s/S

Monsieur le Président rappelle au Conseil que dans le cadre de l'opération de restructuration de l'espace touristique, deux habitations légères de loisirs (HLL) ont été installées sur le « camping intercommunal de la Prairie » situé sur la commune de Coulonges s/Sarthe.

Monsieur le Président propose au Conseil de signer une convention de mandat de réservation et de commercialisation (planning partagé) avec l'association « Loisirs Accueil Orne ».

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président ou le 4^{ème} Vice-président à signer cette convention de mandat de réservation et de commercialisation (planning partagé) avec l'association « Loisirs Accueil Orne » et toutes pièces s'y rapportant.

DB 2013-2603 –4.2 : Saison touristique 2013 : nouveaux tarifs.

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de revoir quelques tarifs pour la saison touristique 2013.

- **ADOPTE** les tarifs ci-dessous :

Accès au lac : Gratuit

Voile :

PROPRIETAIRES : Dériveurs - Planches à Voile – Canoës : Gratuit
mais **délivrance d'une carte obligatoirement**

Pêche :

Habitant Hors Communauté de Communes55.00 €pour l'année

Habitant de la Communauté de Communes40.00 €pour l'année

Enfants de moins de 14 ans24.00 €pour l'année

Pour tous pêcheurs24.00 €pour le mois
7.00 €pour la journée

SPECIAL CARPISTE : PECHE DE NUIT du 1/04 au 31/10

La nuitée 10.00 €

Le week-end 27.00 €

La semaine du lundi au vendredi (juillet/août) 30.00 €

P.A.J. (Point Accueil Jeunes) :

..... 2.10 €la nuitée

Camping :

Campeur Adulte..... 2.70 €/jour

Campeur enfant moins de 13 ans 1.50 €/jour

Emplacement 1.50 €/jour

Voiture 1.50 €/jour

Double essieux..... 3.10 €/jour

Double essieux (par mois)..... 45.00 €/mois

Electricité 2.30 €/jour

Groupe/personne..... 2.10 €/jour

Garage Mort (en saison)..... 2.30 €/jour

Douche visiteur..... 2.00 €/jour

Lave-linge 3.10 €/lavage

Visiteur 1.70 €/jour

Chient/Chat..... 0.50 €/jour

Rechargement borne électrique 2.30 €

Vidange assainissement et chargement eau..... 3.30 €

Habitation Légère de Loisir (6 personnes) :

La nuitée.....	60.00 €
Le week-end	110.00 €
Mid-week (lundi au vendredi)	130.00 €
La semaine	250.00 €
Forfait Ménage	50.00 €
Forfait set couchage	5.00 €/pers

Mini-golf : La partie par personne

Tarif normal.....	3.50 €
Tarif réduit :	3.00 €

- chèques vacances
- carte cézam
- partenariat LCL étudiants
- groupe +de 20 pers (adultes et enfants)

Pédalos / Barques : Le ¼ d'heure

Le quart d'heure	Tarif normal	Tarif réduit : • chèques vacances • carte cézam • partenariat LCL étudiants • groupe +de 20 pers (adultes et enfants)
Barques	3.00 €	2.50 €
Pédalos : 2 places	3.00 €	2.50 €
Pédalos : 4 à 5 places	6.00 €	5.00 €

Boissons :

- Bière (33 cl).....	2.50 €
- Panaché, Ricqlès, Gini, Canada-dry, Perrier, Schweppes, Coca-Cola, Orangina, Jus d'orange, Thé froid, (33cl)	2.00 €
- Eau minérale (1,5L).....	2.00 €
- Limonade (1L à 1.5L).....	2.00 €
- Eau minérale (0.5L), 1 verre de diabolo (30cl) (fraise, menthe, ...)	1.10 €
- Cidre (75cl)	5.00 €
- Café, chocolat, thé chaud, tisane, briquette jus d'orange 20 cl	1.10 €

Glaces :

- Extrême, Méga, Kit Kat cône, Smarties.....	2.30 €
- Nestea, Pirulo Tropical, Pirulo Cola.....	1.70 €
- Kim, Pirulo Jungly.....	1.00 €

Confiseries – Gâteaux – Sandwiches – Frites :

- Malabar, Carambar, Sucette Vidal, Sucette Space Chupi.....	0.20 €
- Rouleau billes chewing-gum, Sucette Chuppa, Tube de poudre, Collier, Magic Tétine.....	0.30 €

- Petit sachet Haribo..... 0.60 €
- Chewing-gum Hollywood, Petit Ecolier Pocket, Mikado Pocket, Prince Pocket, Snikers, Mars, Kit Kat, Lion, Gâteau fourré, Barquette..... 1.00 €
- Crêpe au sucre, Gaufre au sucre, Kinder Bueno..... 1.20 €
- Crêpe au chocolat, gaufre au chocolat 1.70 €
- Sachet bonbons 120 gr et+, sandwich jambon-beurre, cheeseburger, 2.20 €
- Sandwich poulet rôti mayonnaise ou thon-crudités, clafoutis, chrono'croque, tartine rustique au chèvre..... 2.70 €
- Frites : Petite barquette 1.70 €
- Frites : Grande barquette..... 2.20 €

Structure gonflable : enfant jusqu'à 12 ans

- 20 minutes/enfant 1.00 €

Bain de soleil – Parasol : location l'après midi

- Bain de soleil 3.00 €(Caution 45 €)

- Parasol..... 2.00 €(Caution 20 €)

DB 2013-2603 –8.1 : Vote des subventions aux associations.

Monsieur Chatellier, Vice-président en charge de la commission « Monde associatif, Sports et Loisirs », propose au Conseil que soient votées les subventions telles que décrites en annexe.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VOTE** les subventions de fonctionnement 2013 aux associations de droit privé suivantes : (cf liste jointe)
- **PRECISE** que la dépense est prévue à l'article 6574 du budget primitif principal de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe n°600 00.

Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	Nature	Vote 2013
USM Judo-Gym	Fonctionnement	1 780,00
Karaté Club	Fonctionnement	2 000,00
Multi Danse	Fonctionnement	1 300,00
Roller	Fonctionnement	922,00
Office de Tourisme Pays de Courtomer	Fonctionnement	3 900,00
Ciné Pays Mélois	Fonctionnement	200,00
Amicale du Personnel CDC	Fonctionnement	800,00
S.I de Ste Scolasse	Fonctionnement	306,00
Bibliothèque Courtomer	Fonctionnement	460,00
ACCLAS	Fonctionnement	7 000,00
ALTHEA	Fonctionnement	1 138,40
Fête de la Terre	Subv° exceptlle	3 000,00

Subventions scolaires 2013

article 65748	Nature	Vote 2013
Ecole St Joseph		
	Fonctionnement	53 503,41
	Piscine	3 457,03
	subv	1 015,00
Total St Joseph		57 975,44

USEP	PEL	670,00
-------------	------------	---------------

Contributions organismes 2013

article 628

ASSOCIATIONS	Nature	Vote 2013
ADIL	Fonctt	339,28 €
Lutlle	Fonctt	200,00 €
Mission Locale	Fonctt	1 800,00 €
Orne initiatives	Fonctt	200,00 €
CAUE	Cotisation adm°	800,00 €
Orne Dvpt (CEDO)	Fonctt	1 240,00 €
Génériques	Fonctt	550,00 €
AFCCRE	Cotisation vie asso	420,00 €
GIP Pays d'Alençon	Cotisation adm°	6 689,31 €
KIK	Cotisation adm°	6 000,00 €
SMICO	Cotisation adm°	1 500,00 €
CCI Alençon	Cotisation lac	334,88 €

OPAH : Provisions subventions de travaux auprès de particuliers	28 910,00 €
--	--------------------

Contrats 2013

		Vote 2013
Centre de Plein Air du PM	Contrat Enfance	2 700,00
	activités péri	4 057,00
	activités extra	3 389,00
	ados	1 500,00
	Projets	1 157,00
Action nouvelle ludothèque 2012		2 045,14
Action nouvelle CLSH 2012		1 746,00
CEL		820,00
Total CPA		17 414,14
Crèche	Fonctionnement	40 000,00
Total Crèche		40 000,00

DB 2013-2603 -9.1 : Régie Cybercentre de Courtomer : vote de tarifs.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que sur la commune de Courtomer, la CDC gère le cybercentre. Il y a lieu de déterminer les nouveaux tarifs sur cet espace tels que ci-dessous :

En accès libre :

- Occasionnel : 1.00 €
- Abonnement annuel adulte : 10.00 €
- Abonnement annuel enfant : 5.00 €
- Demandeur d'emploi : 0.00 €
- Abonnement annuel adulte hors CDC : 20.00 €
- Abonnement annuel enfant hors CDC : 10.00 €

Les Ateliers :

- Informatique : 5.00 €/heure
 - Carte de 10 heures : 40.00 €
- **Ateliers créatifs :**
 - Adultes : 10.00 €/atelier
 - Enfants et Ados : 8.00 €/atelier
- **Sorties Ados :** 10.00 €/sortie

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de tarifs ci-dessus.

DB 2013-2603 –10.1 : Travaux d’assainissement collectif du hameau Le Pont de Pierre à Barville : choix d’un contrôleur pour les contrôles finaux des réseaux d’eaux usées

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 26 mars 2013,

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu’une consultation a été lancée s’agissant des contrôles finaux des réseaux d’eaux usées sur la commune de Barville pour raccordement à la STEP de Blèves. Il apparaît que l’offre de l’entreprise A3SN est la mieux disante pour un montant de 2 831.00 €HT.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l’unanimité :

- **VALIDE** la proposition de retenir le cabinet A3SN pour la mission visée en objet, pour un montant de 2 831.00 €HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le 10^{ème} Vice-président à signer le présent marché et toutes pièces s’y rapportant.

DB 2013-2603 –10.2 : Avenant à la DSP Eau potable avec Véolia.

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 26 mars 2013,

Monsieur le Président propose au Conseil qu’un avenant puisse être passé avec VEOLIA concernant la délégation de service public d’eau potable pour intégrer le coût relatif aux achats d’eau, tant de Bazoches s/Hoesne que du SIAEP de la Région d’Essay dans le contrat de délégation de service public d’eau potable.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l’unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le 10^{ème} Vice-président à signer l’avenant concernant le transfert des achats d’eau visés ci-dessus dans le contrat de délégation de service public Eau potable et toutes pièces s’y rapportant.

DB 2013-2603 –10.3 : Travaux d’assainissement des réseaux eaux usées et postes de refoulement sur les communes de Ste Scolasse s/S, St Aubin d’Appenai, et St Julien s/S : avenants avec Ouest Coordination

Vu la Commission d'appel d'offres en date du 26 mars 2013,

Monsieur le Président rappelle au Conseil que s’agissant de l’opération visée en objet, la coordination SPS a été confiée au cabinet Ouest Coordination. La prolongation des travaux d’une durée de 4 mois nécessite la passation d’un avenant qui se détermine comme suit :

- ☞ Pour la commune de Ste Scolasse s/S : 1 156.00 €HT
- ☞ Pour la commune de St Aubin d’Appenai : 1 064.00 €HT
- ☞ Pour la commune de St Julien s/S : 1 020.00 €HT

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l’unanimité :

- **VALIDE** la proposition d’avenant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le 10^{ème} Vice-président à signer cet avenant et toutes pièces s’y rapportant.

DB 2013-2603 –10.4 : Signature de conventions avec des exploitants agricoles concernant l’épandage des boues issues de la station d’épuration de St Léger s/S

Dans le cadre de la mise à jour du plan d’épandage des boues issues de la station d’épuration de St Léger s/S, il y a lieu de signer des conventions de mise à disposition de terres pour l’épandage avec les exploitants agricoles mentionnés ci-dessous :

- Mr Emmanuel BOUILLY - adresse : Le Petit Logis 61250 LARRE
- GAEC des Trois Epis - adresse : Le Defay 61170 BARVILLE

- Mr Pierre LEPRINCE - adresse : La Hucherie 61170 St JULIEN s/S
- EARL de la Mestrie - adresse : La Mestrie 61170 St JULIEN s/S

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le 10^{ème} Vice-président à signer les conventions de mise à disposition de terres pour l'épandage avec les exploitants agricoles mentionnés ci-dessus et toutes pièces s'y rapportant.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.